



# Bulletin Officiel

N°6873 Mercredi 31 mai 2023

www.cmf.tn

28<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES – SITEX – 3

### PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES – SITEX – 4

### ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

SOCIETE D'ARTICLE HYGIENIQUES – SAH – 6

### AVIS DE DÉMARRAGE DES OPÉRATIONS DE SOUSCRIPTIONS PUBLIQUES DES PARTS D'UN FONDS D'AMORCAGE POUR UNE QUATRIÈME PÉRIODE DE SOUSCRIPTION

CAPITAL'ACT SEED FUND 7

### AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE MAGASIN GENERAL -SMG- 8

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

CIL 2023-1 14

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 19

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023)

**ANNEXE II**

**ETATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2022**

- SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES – SITEX –
- FA PHENICIA SEED FUND

**ANNEXE III**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRÊTÉE AU 31 MARS 2023**

- SICAV ENTREPRISE

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »**

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le jeudi 22 juin 2023 à 9 heures à l'Hôtel Sheraton, Avenue Ligue Arabe, 1002 Belvédère Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2022.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2022.
3. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2022.
4. Approbation, s'il y a lieu, des conventions règlementées.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2022.
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2022.
7. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2023.
8. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2023.
9. Pouvoir pour les formalités.

**En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'Assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions.**

**Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial.**

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES SITEX**

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL -

Projet des résolutions de la société SITEX à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 23 juin 2023.

**PREMIERE résolution**

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée et du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité.

**Cette résolution est .....**

**Deuxieme Résolution**

Après avoir pris connaissance des comptes sociaux, présentés conformément au système comptable des entreprises 1997 « SCE 1997 » et du rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés.

**Cette résolution est .....**

**Troisième résolution**

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve lesdites opérations.

**Cette résolution est .....**

**Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion relative à l'exercice 2022.

**Cette résolution est .....**

**Cinquième résolution**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de reporter à nouveau le résultat déficitaire de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat reporté 2021	(18 097 605.163) Dinars
Déficit de l'exercice 2022	(3 118 621.540) Dinars
Résultats reportés à fin 2022	(21 216 226.703) Dinars

**Cette résolution est .....**

**Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire maintient la rémunération des membres du comité permanent d'audit de l'exercice 2023 à 13 500 dinars, à charge pour le Conseil d'Administration de répartir cette somme entre les membres de ce comité.

**Cette résolution est .....**

**Septième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence de l'exercice 2023 à 72 000 dinars, à charge pour le Conseil d'Administration de répartir cette somme entre ses membres, ainsi qu'il avisera.

**Cette résolution est .....**

**Huitième RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

**Cette résolution est .....**

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE**

**SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES -SAH-**  
Siège social: 5, Rue 8610 ZI Charguia I -2035 Tunis Carthage

Dans le cadre de l'élection d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires, la Société d'Articles Hygiéniques « SAH », convoque l'Assemblée Spéciale des actionnaires minoritaires pour le Mercredi 21 Juin 2023, à partir de 09 h00, à son siège sis 05 Rue 8610- ZI Charguia 1-2035 Tunis.

Cette Assemblée Spéciale aura à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Election d'un Administrateur représentant des actionnaires minoritaires ;
2. Pouvoirs pour formalités.

N.B : la liste des candidats et les informations relatives aux dossiers, est mise à disposition des actionnaires au siège de la société

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**AVIS DE DÉMARRAGE DES OPÉRATIONS DE SOUSCRIPTIONS PUBLIQUES DES PARTS D'UN FONDS D'AMORÇAGE POUR UNE QUATRIÈME PÉRIODE DE SOUSCRIPTION**

**CAPITAL'ACT SEED FUND**

Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et par la loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents

**Agrément du CMF N° 21-2018 du 19 septembre 2018**

**Visa du CMF N° 19-1022 du 15 mars 2019**

UNITED GULF FINANCIAL SERVICES - North Africa (UGFS-NA) porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée « CAPITAL'ACT SEED FUND » pour la quatrième période de souscription a commencé le 22 mai 2023 et se terminera le 21 mai 2024 avec les modalités suivantes :

Nombre de parts émises	: 446 647 parts
Valeur nominale par part émise	: 100 DT
Prime d'émission par part émise	: 2 DT
Prix d'émission par part émise	: 102 DT
Montant d'émission globale en nominal	: 44 664 700 DT
Montant minimum par souscription	: 5 000 DT

Cette quatrième période de souscription sera clôturée par anticipation dès que les souscriptions durant cette période atteindront un montant nominal de 44 664 700 dinars, ou, de toutes façons, au bout de la quatrième période de souscription, même si l'actif cible n'est pas atteint.

Les demandes de souscription sont reçues au siège d'UGFS-NA sise à rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2<sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1er et 2ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement après le 20/04/2023 et le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Société Magasin Général -SMG-**

Société Anonyme au capital de 11 481 250 dinars divisé en 11 481 250 actions  
de nominal 1 dinar entièrement libérées  
Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Magasin Général de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général tenue le **17/03/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 218 750** dinars pour le porter de **11 481 250** dinars à **16 700 000** dinars et ce, par l'émission de **5 218 750** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de **cinq (5) nouvelles pour onze (11) anciennes**, au prix d'émission de **10 dinars** chacune, soit 9 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- ✓ Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les trois quart ( $\frac{3}{4}$ ) du montant de l'augmentation envisagée ;
- ✓ Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- ✓ Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui été conférés par l'AGE, le Conseil d'Administration tenu le **27/03/2023** a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital envisagée :

- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- ✓ Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les  $\frac{3}{4}$  au moins de l'augmentation proposée.

### **But de l'émission**

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres ;
- financer les futurs projets d'investissement à travers un plan de redressement stratégique ;
- améliorer la trésorerie.

### **Caractéristiques de l'opération**

Le capital social de la société Magasin Général sera augmenté de **5 218 750** dinars par souscription en numéraire et émission de **5 218 750** actions nouvelles.

- Prime d'émission : 9 dinars
- Prix de souscription : 10 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

### **Prix d'émission des actions nouvelles**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de **10 dinars** par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 9 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription **à raison de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Magasin Général ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### **Période de souscription**

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**, et ce du **15/05/2023** au **14/07/2023 inclus\***.

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **20/07/2023** au **21/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **27/07/2023** au **31/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 3 914 063 dinars, correspondant à 3 914 063 actions).

### **Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Magasin Général exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 9 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n°01001020119202286380 ouvert auprès de l'ARAB TUNISIAN BANK, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **14/07/2023 à 14H** à AFC, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

#### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits par AFC, intermédiaire en Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

#### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

#### **Jouissance des actions nouvelles**

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

#### **Droits attachés aux valeurs mobilières émises**

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

#### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

#### **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Les actions de la Société Magasin Général sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **Cotations en Bourse des actions anciennes**

Les **11 481 250** actions anciennes composant le capital actuel de la Société Magasin Général inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/05/2023**, droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les **5 218 750** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus\***.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNA9223GXRC4» durant la période de souscription préférentielle soit **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus\***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNSGMJ2RHKP1» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

### **Registre des actionnaires**

Le registre des actionnaires est tenu par AFC, intermédiaire en Bourse.

---

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°23-1100 en date du 17/04/2023, sera mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la Société Magasin Général (28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2) et sur le site internet du CMF ([www.cmf.com.tn](http://www.cmf.com.tn)).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres 2023 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023, le 20/07/2023 et le 30/04/2023.

---

2023 – AS – 0391

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire  
«CIL 2023-1»**

**Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de dinars susceptibles d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2023/1 » comme suit :

- Montant : 20 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,55% ;
- Remboursement : annuel constant.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant :**

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2023/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **04/04/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/06/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

**L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.**

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

**But de l'émission :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

- **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

**Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/06/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/06/2028**.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le 15 juin de chaque année à partir du **15/06/2024**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,55%** l'an.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «**CIL 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

**Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de la société :**

Le 18/10/2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribué à la « CIL » de **BBB(tun)** avec perspective **stable** et la note nationale à court terme de **B (tun)** .

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173>

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 15/03/2023, sur l'échelle nationale, la note provisoire **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings :

[www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)

*Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.*

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire « CIL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations :**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

**Marché des titres :**

La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La CIL s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2023-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-1097**, du document de référence « CIL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-002**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)  
Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

---

2023 – AS – 0210

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	112,498	112,516
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	155,664	155,692
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	129,161	129,182
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	140,101	140,126
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	134,696	134,718
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	136,401	136,427
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	129,311	129,333
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	52,006	52,014
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,789	37,796
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	125,430	128,745	128,767
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	113,291	113,310
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRES SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	109,845	112,850	112,871
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	19,978	19,981
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	136,935	136,959
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspe ndu	Suspe ndu	Suspe ndu
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	134,518	134,538
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	12,968	-
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	191,774	191,808
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,862	12,863
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	108,821	108,840
21	ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	108,943	112,054	112,076
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,644	15,647
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
23	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,102	2,105
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
24	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	69,667	69,674
25	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	148,681	148,685
26	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	112,179	112,239
27	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	120,288	120,304
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	158,209	158,301
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	589,449	589,717
30	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	151,043	150,670
31	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	188,563	189,451
32	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	107,136	107,082
33	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	143,701	143,727
34	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	170,319	170,609
35	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	161,346	162,342
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	25,224	25,192
37	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	101,703	101,583
38	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,061	1,061
39	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,067	1,065
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
40	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 464,088	2 480,825
41	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	154,698	156,423
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	247,718	248,481
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,114	3,143
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,788	2,813
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	56,688	56,574
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,404	1,406
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,262	1,273
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,264	1,277
49	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP MOUASSASSET *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	15,283	15,588
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,774	11,947
53	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	14,938	15,304
54	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	5 000,000	5 000,000
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
55	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	95,838	95,382
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,254	1,281

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
57 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	110,511	108,944	108,961	
58 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,870	98,606	98,620	
59 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,391	105,122	105,138	
60 ATTJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	105,715	102,764	102,780	
61 TUNISO-EMIRATIES SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,550	103,712	103,731	
62 SICAV AXIS TRÉSORIERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	110,919	108,045	108,055	
63 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	107,140	104,108	104,126	
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	104,280	101,596	101,615	
65 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
66 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	104,727	104,744	
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	107,317	110,156	105,540	
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	105,655	103,941	103,959	
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	103,384	103,402	
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	104,732	101,913	101,931	
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	107,499	105,954	105,955	
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,178	102,234	102,252	
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	103,440	100,198	100,211	
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	108,359	106,307	106,323	
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	104,015	101,910	101,926	
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>								
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	113,025	111,721	111,736	
77 FCP HELION MONED	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	106,705	103,505	103,525	
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	110,477	107,797	107,814	
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	102,004	102,031	
<i>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</i>								
80 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,360	113,370	106,505	
<i>SICAV MIXTES</i>								
81 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	65,764	63,626	63,614	
82 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	106,071	109,851	109,419	
83 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,684	17,657	
84 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	320,392	320,449	
85 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 234,206	2 245,741	2 239,489	
86 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,956	70,713	70,746	
87 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,220	55,343	55,350	
88 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	109,070	107,711	107,706	
<i>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</i>								
89 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,752	11,230	11,254	
90 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	15,272	15,796	15,727	
91 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	16,885	18,054	18,031	
92 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	14,732	15,616	15,593	
93 FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
94 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,511	105,696	105,802	
95 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	88,841	84,882	85,279	
96 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	92,986	89,694	90,042	
97 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	104,071	102,505	-	
98 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	100,331	99,731	
99 FCP SMART CEA***	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	11,552	-	
100 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	104,689	104,412	
101 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	4,904	155,152	156,280	156,118	
<i>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</i>								
102 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	95,559	98,560	
103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	122,668	125,448	125,369	
104 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	151,135	154,345	
105 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	193,326	201,502	200,390	
106 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	180,147	187,483	185,488	
107 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	175,611	182,011	177,419	
108 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	23,571	24,858	25,071	
109 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	155,723	155,732	
110 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 261,587	10 279,808	
111 FCP VIVRE NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	157,641	157,366	
112 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	100,368	101,683	
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 779,110	4 959,713	4 950,219	
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,504	10,586	
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	172,906	176,598	170,116	
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 156,623	11 403,860	11 581,751	
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 073,844	10 404,882	10 468,217	
119 FCP JAS MENS 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 159,930	10 177,985	
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	-	10 036,347	10 054,553	
<i>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</i>								
121 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	124,612	126,561	127,092	
<i>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</i>								
122 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	05/01/23	-	-	-	1 012,994	1 025,639	

\* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

\*\* OPCVM en liquidation anticipée

\*\*\* Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
(Marché Principal)**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	- 71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

**LISTE DES FONDS DE FONDS**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

**LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS**

#### **SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »**

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

La Société Industrielle des Textiles -SITEX- publie, ci-dessous, ses Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tel qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 22 juin 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes : Mr Moncef Boussanouga Zammouri (MBZ Audit & Consulting) et Mr Abdelaziz MAMA (CAM & Associés).

**BILAN ARRETE AU 31/12/2022***(Exprimé en milliers de Dinars)*

<b>ACTIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>1</b>		
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		2 549	2 525
Moins : Amortissements		-1 512	-1 669
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>1.1</b>	<b>1 037</b>	<b>856</b>
Immobilisations corporelles		168 578	171 351
Moins : Amortissements		-126 538	-129 679
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>1.2</b>	<b>42 040</b>	<b>41 672</b>
Immobilisations financières		842	796
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>1.3</b>	<b>842</b>	<b>796</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>43 919</b>	<b>43 324</b>
<b>Autres actifs non courants</b>	<b>1.4</b>	<b>1 383</b>	<b>2 505</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>45 302</b>	<b>45 829</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>2</b>		
Stocks		45 537	32 444
Moins : Provisions		-1 766	-2 026
<b>Stocks nets</b>	<b>2.1</b>	<b>43 771</b>	<b>30 418</b>
Clients et comptes rattachés		8 254	11 085
Moins : Provisions		-659	-659
<b>Clients nets</b>	<b>2.2</b>	<b>7 595</b>	<b>10 426</b>
<b>Autres Actifs Courants</b>	<b>2.3</b>	<b>3 721</b>	<b>4 012</b>
<b>Placements courants Nets</b>	<b>2.4</b>	<b>99</b>	<b>103</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>2.5</b>	<b>2 008</b>	<b>7 463</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>57 194</b>	<b>52 422</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>102 496</b>	<b>98 251</b>

**BILAN ARRETE AU 31/12/2022**  
(*Exprimé en milliers Dinars*)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b><u>3</u></b>		
Capital Social		23 063	23 063
Réserves	<b>3.1</b>	13 826	13 860
Autres Capitaux propres	<b>3.2</b>	4 491	4 687
Résultats reportés		-18 098	-18 888
<b>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>23 282</b>	<b>22 722</b>
Résultat de l'exercice		-3 119	790
<b>Capitaux propres avant affectation</b>	<b>3.3</b>	<b>20 163</b>	<b>23 512</b>
<b>PASSIFS</b>	<b><u>4</u></b>		
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts	<b>4.1</b>	10 170	16 071
Provisions non courantes	<b>4.2</b>	1 451	1 255
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>11 621</b>	<b>17 326</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>4.3</b>	5 263	3 079
Autres passifs courants	<b>4.4</b>	2 737	2 849
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>4.5</b>	62 712	51 485
<b>Total des passifs courants</b>		<b>70 712</b>	<b>57 413</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>82 333</b>	<b>74 739</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>102 496</b>	<b>98 251</b>

## ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31/12/2022

(Exprimé en milliers de Dinars)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
	<u>5</u>		
Revenus	5.1	83 358	71 820
Cout des ventes	5.2	-72 043	-60 486
<b>Marge Brute</b>		<b>11 315</b>	<b>11 334</b>
Autres produits d'exploitation	5.3	1 997	3 277
Frais de distribution		-449	-445
Frais d'administration		-3 951	-3 799
Sous Activité	5.4	-2 230	-2 572
Autres Charges d'Exploitation	5.5	-4 600	-5 417
<b>Résultat d'Exploitation</b>		<b>2 082</b>	<b>2 378</b>
Charges financières nettes	5.6	-4 475	-4 042
Autres gains ordinaires	5.7	3 147	4 912
Autres pertes ordinaires	5.8	-3 699	-2 308
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>-2 945</b>	<b>940</b>
Impôts sur Les Bénéfices		-174	-150
<b>Résultat provisoire après impôts</b>		<b>-3 119</b>	<b>790</b>
Effets des modifications comptables			
<b>RESULTAT APRES MODIF. COMPTABLES</b>		<b>-3 119</b>	<b>790</b>

## ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31/12/2022

(Exprimé en milliers de Dinars)

<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Encaissement reçus des clients		90 953	73 538
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-79 824	-60 203
Intérêts payés		-5 350	-4 618
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>5 779</b>	<b>8 717</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.		-4 773	-2 933
Encaissements prov.de la cession d'immob.corp. et incorp		16	200
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières		-	-
Encaissements / cessions d'immobilisations financières		-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>-4 757</b>	<b>-2 733</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions versés		-40	-83
Dividendes et autres distributions Reçus		2	2
Encaissements provenant des emprunts		650	0
Encaissements provenant des crédits de gestion		55 183	54 083
Remboursements des emprunts		-6 088	-7 177
Remboursements des crédits de gestion		-55 183	-54 083
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>-5 476</b>	<b>-7 258</b>
Incidences des variations des taux de change		-1 479	-1 480
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>-5 933</b>	<b>-2 754</b>
Trésorerie au début de l'exercice		3 113	5 867
Ajustement de la trésorerie		-	-
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>		<b>-2 820</b>	<b>3 113</b>

# **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

## **1. NOTES D'ORDRE GENERAL**

### **REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de la société ont été établis et présentés conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes telles que définies par la Loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Les états financiers se composent du :

- Bilan,
- Etat de résultat,
- Etat de flux de trésorerie,
- et des présentes notes aux états financiers.

### **NOTE SUR L'EXERCICE SOCIAL**

L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

### **BASE DE MESURE ET METHODES COMPTABLES PERTINENTES**

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents se résument comme suit :

## **Les immobilisations incorporelles**

Cette rubrique comprend :

Les logiciels informatiques acquis ou développés par la société pour son usage interne. Ces logiciels sont amortis selon la méthode linéaire sur 3 ans, soit 33% par an.

## **Les immobilisations corporelles**

Les immobilisations acquises par la société SITEX, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat facturé, majoré de tous autres éléments de coût supportés à l'occasion de l'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire selon les taux suivants :

- Construction : 20 ans.
- Installations Techniques, matériels & Outillages Industriels : 10 et 15 ans.
- Matériels de transport : 5 ans.
- Mobilier & matériels de bureau : 5 et 10 ans.
- Agencements & installations divers : 10 ans.

Les intérêts significatifs liés au financement des nouveaux investissements sont immobilisés avec le prix de revient des équipements concernés non encore entrés en production. (NCT 13).

## **Les stocks**

Les éléments de stock achetés par la société (matières premières, matières consommables, matières auxiliaires et emballages commerciaux) sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat, les frais de transport, l'assurance liée au transport sur achats et autres coûts directement liés à l'acquisition. La méthode de valorisation des matières premières retenue est celle du Coût Moyen Pondéré.

Les éléments de stock produits par la société (les produits finis et les produits en cours) sont valorisés au coût de production qui comprend l'ensemble des charges directes et indirectes rattachées à la dite production et selon la méthode du coût moyen pondéré sans les coûts liés à la sous activité.

### ➤ **Les Provisions des Stocks :**

Les produits auxiliaires inutilisés depuis plus de cinq ans, font l'objet d'une provision pour dépréciations des stocks.

Les pièces de rechanges ont fait l'objet d'un examen approfondi par l'équipe de la maintenance de la société qui a abouti à la révision de la période de prise en compte de la provision à partir de 15 ans vu l'âge des équipements utilisés dans le processus de fabrication.

Pour les produits finis, une provision est constatée pour les articles dont la valeur de réalisation est inférieure au prix de revient, hors sous-activité.

Les provisions pour dépréciation des stocks des produits finis sont reprises dans l'exercice de vente des produits finis provisionnés. Lorsque les produits finis sont vendus au-dessus du prix de revient, la reprise de la provision correspondante est qualifiée de non utilisée devenu sans objet.

### **Provisions non courantes :**

Provisions pour litiges & contentieux : les litiges avec les administrations fiscales, sociales ainsi qu'avec des tiers non régularisés à la clôture de l'exercice font l'objet d'une provision pour litiges et contentieux.

### **Produits d'exploitation :**

Les produits de la vente des tissus, des produits semi-ouvrés, des coupons ainsi que les produits de transport des marchandises sont évalués à la juste valeur de contrepartie des liquidités reçues et à recevoir.

### **Autres charges d'exploitation :**

Les coûts additionnels encourus dans le cadre du plan de restructuration du Personnel approuvée par la commission consultative de licenciement sont répartis sur trois années conformément à la Norme (NCT 10). La charge de l'exercice figure en « Autre charges d'exploitation », le solde, en « autres actifs non courants ».

### **Frais de recherche & développement :**

Les frais de recherche & développement sont comptabilisés en frais généraux et sont supportés dans l'exercice.

### **Opérations libellées en monnaies étrangères :**

Les éléments d'actif et de passif libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'arrêté comptable. Les gains et les pertes de changes observés sont inclus dans la détermination du résultat net de la période.

Les pertes de change relatives à l'actualisation du crédit en devise (SWIFT) d'un montant de 0.411 million de dinar sont répartis et amortis sur la durée de vie restante de crédit en question soit deux ans, et ce conformément à la Norme comptable Tunisienne N° 15.

### **Sous activité :**

Il y a sous activité, lorsque le niveau réel de production est inférieur à la capacité normale de la production.

Le coût de la sous activité correspond aux frais généraux fixes de production, tels que les charges d'amortissements et de main d'œuvre directe non imputées au cout de production.

### **Etat des flux de trésorerie :**

L'état de flux de trésorerie, faisant partie des états financiers renseigne sur la manière avec laquelle la SITEX a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et des investissements

La SITEX utilise le modèle de référence pour l'établissement de l'état de flux de trésorerie.

## NOTES RELATIVES A L'ACTIF

### 1. LES ACTIFS NON COURANTS

#### Les Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent exclusivement de logiciels informatiques. Au 31 décembre 2022, la valeur brute de cette rubrique s'élève à 2.549 MD.

Détail	2022	2021
Logiciels	2 549	2 525
<b>Valeur Brute</b>	<b>2 549</b>	<b>2 525</b>
Amortissements	1 512	1 669
<b>Valeur nette des Immobilisations Incorporelles</b>	<b>1 037</b>	<b>856</b>

Immobilisations Incorporelles	Montant
Brute 2021	2 525
Acquisitions 2022	198
Apurement 2022	-174
<b>Total Général</b>	<b>2 549</b>

#### Les Immobilisations Corporelles

Cette rubrique présente une valeur nette de 42.040 MD au 31 décembre 2022, contre 41.672 MD au 31 décembre 2021.

La variation des immobilisations corporelles durant l'exercice 2022 se résume comme suit :

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES AMORTISSEMENTS****AU 31 DECEMBRE 2022**

DESIGNATIONS	Valeur brute au 31/12/2021	Acquis/ reclass de l'exercice 2022	Reclassement 2022	Sortie 2022	Valeur au 31/12/2022	Cumul au 31/12/2021	Dotation 2022	Régularisation 2022	Cumul au 31/12/2022	V.C.N au 31/12/2022
-Terrain	1 557				1 557	-			-	1 557
-Bâtiment	18 162			77	18 085	17 720	51	77	17 695	390
-Matériels de transport	1 200	88		40	1 248	983	134	40	1 076	171
-Matériels industriels	99 393	3 151	3 628	5 600	100 571	77 214	2 626	5 600	74 238	26 332
-Installations techniques	28 828	20	1 493	1 116	29 226	22 500	1 203	1 116	22 588	6 637
-Agenc. Amenag. Construc	11 206		519		11 725	6 954	573		7 527	4 198
-Equipements de bureau	1 339	8		16	1 331	1 321	4	14	1 312	19
-Matériels divers	59				59	59			59	-
-Matériels informatiques	3 924	14		1 141	2 796	2 926	256	1 141	2 043	754
-Immobilisations En Cours	5 683	1 937	-	5 640	1 980	-			-	1 980
Total	171 351	5 218	-	7 990	168 578	129 679	4 848	7 989	126 538	42 040

### Les Immobilisations Financières :

Les immobilisations financières présentent un solde net de 0.842 MD au 31 décembre 2022, contre un solde net de 0.796 MD au titre de l'année précédente. Ces immobilisations se détaillent comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2022	2021
Titres de Participations	60	60
Prêts au Personnel	157	185
Dépôts & Cautionnement	625	551
<b>Valeur Brute</b>	<b>842</b>	<b>796</b>
Provisions sur Immobilisations Financières	-	-
<b>Valeur nette des Immobilisations Financières</b>	<b>842</b>	<b>796</b>

### Les Autres Actifs non courants :

Les autres actifs non courants présentent un solde net de 1.383 MD au 31 décembre 2022, ce solde représente des charges à répartir sur 3 ans engagées dans le cadre d'un licenciement pour des raisons économiques. (NCT 10) et l'écart de conversion sur les pertes de change sur le crédit SWIFT en devises (NCT 15).

Désignation	En mille dinars		
	Montant Brut	Résorption 2022	VCN
Charges à répartir (CCL)	4 691	-3 373	1 318
Charges à répartir (Ecart de Conversion)	148	-83	65
<b>Total</b>	<b>4 839</b>	<b>-3 456</b>	<b>1 383</b>

## 2. LES ACTIFS COURANTS

### Stocks

Les stocks présentent un solde net de 43.771 MD au 31 décembre 2022, contre un solde net de 30.418 MD au titre de l'année précédente. Cette variation se détaille comme suit :

	En mille dinars	
Désignation	2022	2021
Matières Premières	10 892	7 205
Provisions	-	-
<b>Matières premières nettes des provisions</b>	<b>10 892</b>	<b>7 205</b>
Matières Auxiliaires & consommables	14 917	13 206
Provisions	1 337	1 348
<b>Matières auxiliaires et consommables nettes des provisions</b>	<b>13 580</b>	<b>11 858</b>
Produits Finis et encours	19 728	12 033
Provisions	429	678
<b>Produits Finis et encours nettes de provisions</b>	<b>19 299</b>	<b>11 355</b>
<b>Valeur Brute des stocks</b>	<b>45 537</b>	<b>32 444</b>
Total des Provisions	1 766	2 026
<b>Total net des stocks</b>	<b>43 771</b>	<b>30 418</b>

## Clients et Comptes Rattachés

Le solde de cette rubrique présente une valeur nette de 7.595 MD au 31 décembre 2022 contre 10.426 MD au titre de l'année précédente, ce solde se détaille comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2022	2021
<b>Clients</b>	<b>6 294</b>	<b>8 126</b>
Clients Étrangers	5 711	7 343
Clients Locaux	583	783
<b>Clients Douteux ou Litigieux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Clients douteux ou Litigieux Locaux	184	184
Provisions Clients douteux	184	184
<b>Clients Effets à Recevoir</b>	<b>1 109</b>	<b>2 065</b>
Clients Effets à Recevoir Locaux	1 109	2 065
<b>Effets &amp; Chèques Impayés</b>	<b>192</b>	<b>235</b>
Effets & Chèques Impayés Locaux	667	710
Provisions Effets	475	475
<b>Valeur Brute</b>	<b>8 254</b>	<b>11 085</b>
Total des Provisions	659	659
<b>Total net des clients et comptes rattachés</b>	<b>7 595</b>	<b>10 426</b>

## Autres actifs courants :

Le solde de cette rubrique présente une valeur de 3.721 MD au 31 décembre 2022 contre 4.012 MD au titre de l'année précédente. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2022	2021
Fournisseurs (avances, emballages à rendre, ristournes,)	2	2
Personnel	1 232	1 550
Etat impôts & taxes	2 218	2 285
Débiteurs divers	17	37
Charges constatées d'avance	252	138
<b>Total Net des autres actifs courants</b>	<b>3 721</b>	<b>4 012</b>

### Placements Courants

La rubrique « placements courants » présente un solde de 0.099 MD au 31 décembre 2022 contre 0.103 MD au début de l'année. Ce solde se détaille comme suit :

Détail	En mille dinars	
	2022	2021
Prêts au personnel - d'un an	99	101
Intérêts Courus à Recevoir	0	2
<b>Valeur Comptable Nette</b>	<b>99</b>	<b>103</b>

### Liquidités et Equivalents de Liquidités

La rubrique « Liquidités et équivalents de liquidités » présente un solde de 2.008 MD au 31 décembre 2022 contre 7.463 MD au 31 décembre 2021. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2022	2021
Valeurs à l'encaissement	750	1 211
Banques & caisse	1 257	6 250
Compte régie Avances & Accréditifs	2	89
<b>Total Général</b>	<b>2 009</b>	<b>7 550</b>
Provisions	-1	-87
<b>Valeur Comptable Nette</b>	<b>2 008</b>	<b>7 463</b>

## NOTES RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

### 3. LES CAPITAUX PROPRES

#### Réserves :

La rubrique « réserves » présente un solde à fin 2022 de 13.826 MD, contre 13.860 MD à fin 2021. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2022	2021
Réserves Légales	2 306	2 306
Réserves pour Investissements	11 056	11 056
Réserves pour Fonds social	408	408
Autres Réserves	56	90
<b>Total des réserves</b>	<b>13 826</b>	<b>13 860</b>

#### Autres Capitaux Propres :

Cette rubrique comporte la prime d'émission et les subventions d'investissements. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2022	2021
Prime d'émission	3 193	3 193
Subvention d'investissements	1 298	1 494
<b>Total Autres Capitaux Propres</b>	<b>4 491</b>	<b>4 687</b>

Les subventions d'équipement sont accordées à une entreprise, l'Etat, les collectivités publiques ou tout autre organisme public pour la création ou l'acquisition d'immobilisations techniques (matériels industriels, outillages, matériels divers...). Ces subventions sont utilisées pour la création ou l'acquisition d'une immobilisation amortissable. La résorption (amortissement) de ces subventions d'équipements s'effectue sur le même nombre d'années que l'amortissement de l'équipement y rattaché, à compter de la date d'achat ou de mise en service de l'équipement.

Les subventions d'investissements s'élèvent à 1.298 MD à fin 2022 contre 1.494 MD à fin 2021.

## Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour fonds	Autres réserves	Subventions d'investissement	Réserve pour Investissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2021 Après affectation	23 063	3 193	2 306	408	90	1 494	11 056	- 18 888	790	23 512
Résultat de l'exercice 2022									- 3 119	
Solde au 31/12/2022 Avant affectation	23 063	3 193	2 306	408	56	1 298	11 056	- 18 098	- 3 119	20 163

### 4. LES PASSIFS :

#### Les Emprunts

Ce poste enregistre les emprunts non courants dont l'échéance dépasse une année et il présente un solde de 10.170 MD au 31 décembre 2022 contre 16.071 MD à l'issue de l'exercice précédent et se présente comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2022	2021
Emprunt	18 230	23 697
Moins : échéances à moins d'un an	-8 060	-7 626
<b>Emprunt à échéances plus d'un an</b>	<b>10 170</b>	<b>16 071</b>

#### Provisions non courantes :

Ce poste enregistre les provisions pour prime de fin de carrière et provisions pour litiges. Il présente un solde de 1.451MD au 31 décembre 2022 contre 1.255 MD à l'issue de l'exercice précédent et se présente comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2022	2021
Provisions Pour Charges & litiges	1 451	1 255
<b>Total des provisions non courantes</b>	<b>1 451</b>	<b>1 255</b>

## LES PASSIFS COURANTS

### Fournisseurs et Comptes Rattachés

Cette rubrique présente un solde net de 5.263 MD au 31 décembre 2022, contre 3.079 MD à la fin de l'exercice précédent, ce solde au se détaille comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2022	2021
Fournisseurs	2 715	1 898
Fournisseurs retenus de Garantie	35	29
Fournisseurs Effets à Payer	2 155	627
Fournisseurs factures non encore parvenue	358	525
<b>Total fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>5 263</b>	<b>3 079</b>

### Autres passifs courants

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022, à 2.737 MD et se détaille comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2022	2021
Personnel	778	669
État Impôts et Taxes	566	676
Créditeurs Divers	1 393	1 504
<b>Total des autres passifs courants</b>	<b>2 737</b>	<b>2 849</b>

### Concours bancaires & autres passifs financiers :

Le poste « Concours bancaires & autres passifs financiers » présente un solde de 62.712 MD au 31 décembre 2022, et se détaille comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2022	2021
Emprunts moins d'un an	8 060	7 625
Concours bancaires	53 526	43 167
<i>Financement en devises</i>	32 376	23 102

<i>Banques (soldes débiteurs)</i>	5 267	4 182
<i>Préfinancement Export</i>	15 883	15 883
Intérêts Courus sur emprunts non courants	1 071	629
Compte de régie Avances & Accréditifs	55	64
<b>Total des concours bancaires &amp; autres passifs financiers</b>	<b>62 712</b>	<b>51 485</b>

## 5. Notes relatives à l'état des Résultats :

### Revenus :

Les revenus de l'année 2022 s'élèvent à 83.935 MD contre 72.186 MD en 2021. Le chiffre d'affaires global se présente comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2022	2021
<b>Revenus</b>	<b>83 358</b>	<b>71 820</b>
<i>Chiffre d'Affaires Tissu</i>	<i>82 009</i>	<i>70 847</i>
<i>Produit des activités annexes</i>	<i>1 349</i>	<i>973</i>
<b>Ventes déchets</b>	<b>577</b>	<b>366</b>
<b>Chiffre d'Affaires Global</b>	<b>83 935</b>	<b>72 186</b>

Les ventes de déchets ont été déduites des coûts de production.

### Coût des ventes :

Le coût des ventes de l'année 2022 s'élève à 72.043 MD contre 60.486 MD en 2021. Le détail de coût des ventes se résume dans le tableau suivant :

En mille dinars

Désignation	2022	2021
Consommation matières	55 444	35 677
Main d'œuvre (hors sous-activité)	8 222	7 126
Frais généraux Variables	13 062	11 841
Frais généraux fixes (hors sous-activité)	3 676	2 815
<b>Total des Frais</b>	<b>80 404</b>	<b>57 459</b>
Autres Ventes (déchets)	-577	-366
Variation des produits en cours	-7 784	3 393
<b>Cout des Ventes</b>	<b>72 043</b>	<b>60 486</b>

#### Autres produits d'exploitation :

Le solde de la rubrique « autres produits d'exploitation » de l'année 2022 s'élève à 1.997 MD contre 3.277 MD en 2021. Le détail de cette rubrique se résume dans le tableau suivant :

En mille dinars

Désignation	2022	2021
Reprises sur amortissements & provisions non utilisées	1 839	3 135
Production Immobilisée	158	142
<b>Total des Autres Produits d'exploitations</b>	<b>1 997</b>	<b>3 277</b>

#### Sous activité

La rubrique de la sous activité totalise à la clôture de l'exercice 2022 la somme de 2.230 MD contre 2.572 MD à la clôture de l'exercice 2021. Elle correspond à la partie des charges fixes non incorporées aux couts de production.

Le montant des amortissements au niveau de cette rubrique totalise le montant de 0.749 MD en 2022.

En mille dinars

Désignation	2022	2021
Personnel	1 481	972
Amortissement	749	1 600
<b>Total de Sous Activité</b>	<b>2 230</b>	<b>2 572</b>

### Autres Charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation représentent essentiellement les charges de départ à la retraite du personnel et se détaillent comme suit :

En mille dinars

Désignation	2022	2021
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>1 688</b>	<b>2 789</b>
Dépréciation des Stocks	1 571	2 196
Risques & Charges	117	593
Autres Charges	2 912	2 628
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>4 600</b>	<b>5 417</b>

Les autres charges s'élèvent à 2.912 MD incluent un montant de 1.502 MD relatif à la résorption de licenciement.

Autres charges d'exploitation	2022	2021
Achats non stockés Gaz	1 172	759
Frais généraux	238	470
Amortissement CCL	1 502	1 400
<b>Total Général</b>	<b>2 912</b>	<b>2 628</b>

### Charges financières nettes :

Les charges financières nettes représentent essentiellement les intérêts des emprunts contractés pour financer le plan d'investissement de la société et les charges financières liées au financement de l'activité.

Désignation	En mille dinars	
	2022	2021
Intérêts des Emprunts	1 452	1 830
Intérêts Bancaires & Autres	3 023	2 212
<b>Total</b>	<b>4 475</b>	<b>4 042</b>

#### Autres Gains Ordinaires :

Les autres produits ordinaires représentent essentiellement le gain de change et les ristournes et se présentent comme suit.

Désignations	En mille dinars	
	2022	2021
<b>Gain de Change</b>	<b>2 253</b>	<b>2 400</b>
<i>Gain de Change réalisé</i>	2 216	2 649
<i>Gain de Change non réalisé</i>	37	-249
Produits sur Cession des Immobilisations	3	209
Autres Produits Ordinaires	891	2 303
<b>Total des autres gains ordinaires</b>	<b>3 147</b>	<b>4 912</b>

Les « autres Produits Ordinaires » contiennent la ristourne assurance du moteur.

#### Autres Pertes Ordinaires :

Les autres Pertes ordinaires représentent essentiellement les pertes de change et se présentent comme suit :

Désignations	En mille dinars	
	2022	2021
<b>Pertes de change</b>	<b>3 414</b>	<b>2 293</b>
<i>Pertes de Change réalisé</i>	1 219	208
<i>Pertes de Change non réalisé</i>	2 195	2 085
Modifications comptables	285	15
<b>Total des autres pertes ordinaires</b>	<b>3 699</b>	<b>2 308</b>

Les pertes de change enregistrent l'actualisation des soldes des comptes libellés en monnaie étrangère. Il enregistre notamment la partie de l'actualisation du crédit SWIFT relatif à l'exercice 2022 ainsi que l'effet de la variation de l'écart de conversion qui totalise la somme de -0.083 millions de dinars et ce conformément aux dispositions de la norme comptable N° 15.

#### **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE**

Des faits et des données significatifs se sont accentués entre la date de clôture de l'exercice 2022 et celle de l'arrêté des états financiers, menaçant la société SITEX de poursuivre son activité.

La société SITEX est en situation difficile et elle risque de ne pas honorer ses engagements vis-à-vis des banques, fournisseurs, Administration, Personnel et autres.

#### **7. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN :**

Les engagements hors bilan à fin décembre 2022 se présentent comme suit :

En mille dinars

<b>Banque</b>	<b>2022</b>	<b>Total</b>
Crédits documentaires	713	713
Cautions	1 602	1 602
<b>Total Général</b>	<b>2 315</b>	<b>2 315</b>

#### **Suretés Consenties par la Société :**

La société a consenti à l'ensemble des banques auprès desquelles elle a bénéficié des crédits les garanties suivantes :

- Une hypothèque sur les titres fonciers appartenant à la société
- Un nantissement sur fonds de commerce.

La situation des CMLT au 31 décembre 2022 se présente comme suit :

- Montant initiaux : 16.071 MD.
- Soldes au 31 décembre 2022 : 10.170 MD.

**TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022**

PRODUITS	MONTANT	CHARGES	MONTANT	SOLDES	2022	2021
Revenus	82 009	Achats consommés	55 445			
Autres produits d'exploitations	1 926	Déstockage de Production (Variation)	7 784			
Production Immobilisée	158					
<b>Total</b>	<b>84 093</b>	<b>Total</b>	<b>47 661</b>	<b>Production</b>	<b>84 093</b>	<b>72 328</b>
<b>Production</b>	<b>84 093</b>	<b>Achats consommés</b>	<b>47 661</b>	<b>Marge sur coût matières</b>	<b>36 432</b>	<b>33 257</b>
Marges sur coût matières	<b>36 432</b>					
Subventions d'exploitations	0	Autres charges externes	15 694			
<b>Total</b>	<b>36 432</b>	<b>Total</b>	<b>15 694</b>	<b>* Valeur Ajoutée brute</b>	<b>20 738</b>	<b>18 970</b>
Valeur Ajoutée Brute	<b>20 738</b>	Impôts et taxes	<b>403</b>	<b>* Excédent brut</b>	<b>8 297</b>	<b>8 258</b>
		Charges de personnel	12 038	<b>(ou Insuffisance)</b>		
<b>Total</b>	<b>20 738</b>	<b>Total</b>	<b>12 441</b>	<b>d'exploitation</b>		
- Excédent brut d'exploitation	<b>8 297</b>	Charges financières	<b>5 635</b>			
Autres produits ordinaires	895	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	8 056			
Produits financiers	0	Autres pertes				
<b>Total</b>	<b>895</b>	<b>Total</b>	<b>13 690</b>	<b>Résultat ordinaires avant impôt sur les so</b>	<b>-2 660</b>	<b>956</b>
Reprises de charges	<b>1 839</b>	Impôt sur le résultat ordinaire	<b>174</b>	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-2 834</b>	<b>806</b>
Résultat positif des activités ordinaires	-	Résultat négatif des activités ordinaires	-			
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires	-			
		Effet négatif des modif.comptables	285			
Effet positifs des modifications comptables	-	Impôt sur éléments extraordinaires et modifications comptables	-			
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>Résultat net après modification comptable</b>	<b>-3 119</b>	<b>790</b>

## Tableau de Passage des Charges par Destination aux Charges par Nature

En mille dinars

Charges par Destination	Achats Consommés	Charges du Personnel	Amortissements & Provision	Autres Charges (FG +Conso)	Total	
Frais de Production	62 401	8 222	3 676	6 105	<b>80 404</b>	(*)
Frais de Distribution		322	35	92	<b>449</b>	
Frais d'Administration	16	2 014	404	1 517	<b>3 951</b>	
Autres Charges d'exploitation				1 410	<b>1 410</b>	
Charges Financières				7 902	<b>7 902</b>	
Sous-Activité		1 481	749		<b>2 230</b>	(**)
Autres charges			1 502		1 502	(***)
<b>Total Général</b>	<b>62 417</b>	<b>12 039</b>	<b>6 366</b>	<b>17 026</b>	<b>97 848</b>	

(\*) *Voir note 5.2.*

(\*\*) *Voir note 5.4.*

(\*\*\*) *Voir note 5.5.*

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE  
INDUSTRIELLE DES TEXTILES.  
Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL  
MONASTIR- TUNISIE

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES  
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Messieurs les Actionnaires,

***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Industrielle des Textiles "SITEX SA" qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2022, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan de **102.496.249 DT**, un déficit de **-3.118.622 DT**, des capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice de **20.163.525 DT** et des flux de trésorerie positifs affectés aux activités d'exploitation de **5.779.380 DT** pour l'exercice clos à cette date.

Ces états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration du 04 Mai 2023, dont la séance s'est prorogée le 11 Mai 2023.

A notre avis, les états financiers ci-joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2022, ainsi que sa performance et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Principes Comptables Généralement admis en Tunisie.

***Fondement de l'Opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Questions clés d'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble, et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

### **1) Les stocks :**

Les stocks de la société, figurant au bilan du 31 Décembre 2022 pour un montant brut de 45.537.200 Dinars, représentent un des postes les plus importants du bilan et sont composés de stocks de matières premières, matières consommables, matières auxiliaires et emballages commerciaux et des stocks de produits finis et des produits en cours.

Les éléments des stocks sont valorisés au prix d'achat unitaire, majoré des droits de douane à l'importation et des frais de transport, d'assurances liés au transport et des autres coûts directement liés à l'achat de ces éléments.

Les éléments des stocks produits par la société sont valorisés au coût de production qui comprend l'ensemble des charges directes et indirectes rattachées à ladite production.

La méthode de valorisation des stocks est la méthode du coût moyen pondéré.

Les provisions des stocks de la société s'élèvent au bilan du 31 Décembre 2022 à un total de 1.766.609 Dinars. En fait à chaque fin de période, la société procède à l'identification de l'âge des articles en stocks et veille à ce que les provisions constatées correspondent aux dépréciations de valeurs réelles

Nous avons procédé à la vérification des éléments des coûts des stocks de la société existants au 31 décembre 2022 conformément à la norme comptable tunisienne relative aux stocks en s'assurant des dépréciations de valeur, comptabilisées en provision.

### **2) Les Revenus :**

Les revenus, figurant à l'état de résultat au 31 décembre 2022 pour un montant de 83.358.350 Dinars et représentant un des postes les plus importants de l'état de résultat, sont comptabilisés à la juste valeur des contre parties reçues ou à recevoir au titre de la vente des produits de la société

Nous avons adopté une approche qui consiste à valider l'exhaustivité et l'exactitude des revenus de la société en rapprochant les différents éléments probants avec la comptabilité.

### ***Rapport de gestion du conseil d'administration***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

En application des dispositions de l'Article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société **SITEX S.A** dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 04 Mai 2023 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale des actionnaires.

### ***Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société **SITEX S.A** à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de cette continuité d'exploitation.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes de révision comptable généralement admises en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de révision comptable généralement admises en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

### ***Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

### ***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

### **Les co-commissaires aux comptes :**

**Moncef Boussanouga ZAMMOURI**  
**Cabinet MBZ**

Immeuble Babel Bloc C 5<sup>ème</sup> étage

**Abdelaziz MAMA**  
**CAM & Associés**

09, Rue Yahia TURKI - Tunis

**TUNIS, le : 23 mai 2023**

**Messieurs les actionnaires de la société  
Industrielle des Textiles "SITEX - SA."**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX  
COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE SOCIAL  
ALLANT DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE  
2022**

Messieurs les actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants (et l'article 475) du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leur caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A- Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2022.**

1. Le Conseil d'Administration du 24 Avril 2014 a autorisé le nantissement du fonds de commerce et l'hypothèque des propriétés de la SITEX, objet des titres fonciers n° 41240 Sousse, 13517 Sousse et 216 Monastir en garantie des crédits octroyés.
2. L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 1<sup>er</sup> Décembre 2016 a approuvé une convention d'emprunt entre la société « SITEX » et la société « SWIFT TEXTILES EUROPE LTD » pour un montant de 3.413.000 Euros.

Les versements reçus jusqu'au 31/12/2022 dudit emprunt totalisent 2.594.077 Euros (soit 8.626.862 DT).

Les règlements versés jusqu'au 31/12/2022 dudit emprunt totalisent 1.297.038 Euros (soit 4.171.490 DT).

Les intérêts conventionnels courus au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 62.452 DT.

3. Un contrat d'emprunt entre la société « SITEX » et la banque « TSB » a été signé le 21 septembre 2018 pour un montant de 4.000.000 DT.

Les échéances à plus d'un an au 31/12/2022 dudit emprunt totalisent 1.681.355 DT ;

Les échéances à moins d'un an au 31/12/2022 dudit emprunt totalisent 720.581 DT ;

Les échéances impayées au 31/12/2022 dudit emprunt totalisent 240.194 DT ;

Les intérêts courus au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 281.326 DT.

Le solde comptable du compte « TSB financement en devise coton » est créditeur de 2.276.295 DT ;

Par ailleurs, les comptes comptables TSB présentent les soldes suivants au 31/12/2022:

Compte	Débit	Crédit
TSB Euro	6 804	
TSB Dinars		83 827

#### **B- Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.**

##### **Opérations avec la société *SWIFT TEXTILES EUROPE LTD***

La société « SITEX » a réalisé des ventes avec la société « *SWIFT TEXTILES EUROPE LTD* » au titre de l'exercice 2022, pour un montant HT de **71 149 743 DT**.

Par ailleurs, le solde actualisé au 31/12/2022 du compte client « *SWIFT TEXTILES EUROPE LTD* » est débiteur pour un montant de 6 287 156 DT.

#### **C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

1. La rémunération et avantages de l'exercice 2022 du Président Directeur Général ont été révisés par le Conseil d'Administration du 13 Mai 2022. Ils se présentent comme suit :
  - Une rémunération annuelle nette de 171.802 DT,
  - Une voiture de fonction et les frais y afférents,
  - Les frais de télécommunications.
2. Des jetons de présence d'un montant global brut annuel de 72.000 DT ont été alloués aux membres du Conseil d'Administration selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Juin 2022.
3. La rémunération brute annuelle d'un montant total de 13.500 DT a été allouée aux membres du Comité Permanent d'Audit (CPA) et ce, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Juin 2022. Cette rémunération est à répartir entre les membres du CPA.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

**Les co-commissaires aux comptes :**

Moncef Boussanouga Zammouri  
Cabinet MBZ

Immeuble Babel Bloc C 5<sup>ème</sup> étage

Abdelaziz MAMA  
CAM & Associés

09, Rue Yahia TURKI - Tunis

TUNIS, le : 23 Mai 2023



Tunis, le 25 mai 2023

**Messieurs les membres du conseil d'administration  
de la société de gestion du fonds d'amorçage  
«PHENICIA SEED FUND»**

*Immeuble Yosr- Apart 9&10-Rue du Lac  
Victoria-1053 Les Berges du Lac Tunis*

***Rapport sur l'audit des états financiers***

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par le Conseil d'Administration de la société qui gère le fonds « Phenicia Seed Fund », nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 3.451.133 dinars, y compris la perte de l'exercice s'élevant à 406.378 dinars.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « Phenicia Seed Fund » au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables des entreprises admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Durée de vie du fonds

Nous attirons l'attention sur le fait que la durée de vie initiale du fonds était de 10 ans à compter de la date de signature du premier bulletin de souscription, et a donc pris fin le 19 septembre 2017. Cette durée pourrait être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement intérieur du fonds.

Courant l'exercice 2017, sur la proposition du gestionnaire et avec l'accord des souscripteurs représentant 75% des parts « A » émises, cette durée a été prorogée d'une année, jusqu'au 19 septembre 2018.

Aussi, courant l'exercice 2018, sur la proposition du gestionnaire et avec l'accord des souscripteurs représentant 75% des parts « A » émises, cette durée a été prorogée d'une année, jusqu'au 19 septembre 2019.

Conformément aux dispositions de l'article 23 du règlement intérieur du fonds, relatif aux modalités de modification de ce règlement, le gestionnaire du fonds a obtenu l'accord des souscripteurs représentant 86,08% des Parts A pour procéder à la modification de l'article 7 de ce règlement intitulé « Durée de vie du fonds et prorogation », afin de permettre une troisième prorogation de la durée de vie du fonds.

Courant les exercices 2019, 2020, 2021 et 2022, les souscripteurs représentant plus que 75% des parts A ont notifié leurs accords pour la prorogation de la durée de vie du fonds respectivement jusqu'au 31 décembre 2020, 19 septembre 2021, 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023.

Par ailleurs, et vu que la liquidation du fonds avant cette échéance semble être difficile, le gestionnaire a l'intention de procéder à une autre demande de prorogation d'une année pour une maturité au 31 décembre 2024. Cette possibilité n'est pas en contradiction avec les textes régissant les fonds d'amorçage.

Au cas où le gestionnaire n'arrive pas à concrétiser cette prorogation, le fonds serait mis en liquidation à partir de la date du 31 décembre 2023.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

### Rapport de Gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion du gestionnaire (Rapport aux souscripteurs) par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du conseil d'administration du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### Responsabilités du gestionnaire

Les organes de direction de la société de gestion du fonds « Alternative Capital Partners S.A », sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux souscripteurs du fonds sur proposition du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la prorogation de la durée de vie du fonds et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'ils ont l'intention de liquider le fonds.

Il incombe à la société de gestion de surveiller le processus d'informations financières prévu par le règlement intérieur aux souscripteurs des fonds.

### Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

### ***Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds « Phenicia Seed Fund ». A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures affectant le système de contrôle interne du fonds susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

***C.A.F Conseil Audit Formation***

***Abir MATMTI***  
*Associée*

**Conseil Audit Formation CAF**  
Membre de PwC Network  
Imm. PwC Rue Lac d'Annecy  
1053 Les Berges du Lac - Tunis  
Tél : +216 71 160 000  
Fax : +216 71 861 789  
MF : 0024410 T/A/M/000

**BILAN**  
**Au 31 décembre**  
**(exprimé en Dinars Tunisiens)**

	<u>Notes</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>ACTIFS</b>			
AC 1 - Portefeuille titres	4-1-1	4 053 605	4 727 500
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4-1-2	3 278 500	3 953 500
b - Obligations et valeurs assimilées		775 105	774 000
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		769	619
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	4-1-3	769	619
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>4 054 374</b>	<b>4 728 119</b>
<b>PASSIFS</b>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4-1-4	591 817	889 147
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-1-5	11 424	8 960
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>603 241</b>	<b>898 107</b>
<b>ACTIF NET</b>			
CP 1 - Capital	4-1-6	6 632 000	6 604 500
a - Capital		7 854 500	8 052 000
b- Réserves non distribuables		(1 222 500)	(1 447 500)
CP 2 - Résultats Cumulés		<b>(3 180 867)</b>	<b>(2 774 488)</b>
a - Résultat net des exercices antérieurs		(2 774 489)	(2 583 683)
b- Résultat de l'exercice		(406 378)	(190 805)
<b>ACTIF NET</b>		<b>3 451 133</b>	<b>3 830 012</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>4 054 374</b>	<b>4 728 119</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Pour l'exercice clos le 31 Décembre**  
**(exprimé en Dinars Tunisiens)**

	<u>Notes</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		<b>1 368</b>	-
a- Dividendes		-	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	<b>4-2-1</b>	1 368	-
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>	<b>4-2-2</b>	-	<b>342</b>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>1 368</b>	<b>342</b>
<i>CH 1 - Charges de gestion du Fonds</i>	<b>4-2-3</b>	<b>(169 593)</b>	<b>(181 864)</b>
<b>Revenu net des placements</b>		<b>(168 225)</b>	<b>(181 522)</b>
PR 3 - Autres produits		473	-
CH 2 - Autres charges	<b>4-2-4</b>	<b>(13 626)</b>	<b>(9 283)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(181 378)</b>	<b>(190 805)</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>		<b>(181 378)</b>	<b>(190 805)</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Moins values réalisées sur cession des titres Frais de négociation	<b>4-2-5</b>	<b>(225 000)</b>	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>(406 378)</b>	<b>(190 805)</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Pour l'exercice clos le 31 Décembre**  
**(exprimé en Dinars Tunisiens)**

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>(181 378)</b>	<b>(190 805)</b>
a - Résultat d'exploitation	(181 378)	(190 805)
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	225 000	-
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(225 000)	-
d - Frais de négociation de titres	-	-
<b>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(197 500)</b>	<b>(157 750)</b>
a- Souscriptions		
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-	-
b- Rachats		
Capital	(197 500)	(157 750)
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(378 878)</b>	<b>(348 555)</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>		
a - en début d'exercice	3 830 012	4 178 567
b - en fin d'exercice	3 451 134	3 830 012
<b>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONNAIRES</b>		
a - en début d'exercice	9 927	9 927
b - en fin d'exercice*	9 927	9 927
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>347,651</b>	<b>385,818</b>
<b>« La valeur liquidative de la Part au 31/12/2022 est égale à 347,651 DT. La valeur liquidative calculée sur la base des Parts A uniquement est égale à 349,482 DT soit 44,32% du nominal de la Part A (790,127 DT) »</b>		

## Note 1. Présentation du fonds

### (a) Présentation du fonds

Le fonds « **Phenicia Seed Fund** » est un fonds commun de placement collectif. C'est un fonds d'amorçage régi par la loi 2005-58 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été agréé par la décision du conseil du marché financier n°8/2007 du 9 juillet 2007.

Le montant du fonds a été fixé à **9.927.000 DT**, divisé en **9.875 parts A** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune et en **52 Parts B** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune.

Le premier quart a été souscrit et libéré pour un montant de **2.513.000 DT**, divisé en **2.500 parts A** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune et en **13 Parts B** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune.

Le deuxième quart a été souscrit et libéré courant 2009 soit à hauteur de **2.513.000 DT pour porter le montant libéré à un total de 5.026.000 DT.**

Le troisième quart a été souscrit et libéré courant 2010 soit à hauteur de **2.513.000 DT pour porter le montant libéré à un total de 7.539.000 DT.**

L'appel du quatrième quart a été initié le 22 décembre 2011 soit à hauteur de **2.513.000 DT**. Cet appel a été libéré à hauteur de 2.388.000 DT permettant d'atteindre un montant libéré de 9.927.000 DT. Cette dernière libération pouvant être détaillée par souscripteur comme suit :

- 125.000 DT au profit de l'Arab Tunisian Lease ;
- 500.000 DT au profit de l'Arab Tunisian Bank ;
- 425.000 DT au profit de la FPMEI (fonds géré par BPI France);
- 825.000 DT au profit de la Banque Européenne d'Investissement ;
- 250.000 DT au profit de l'Amen Bank ;
- 250.000 DT au profit de la Banque de l'Habitat ;
- 13.000 DT au profit de divers souscripteurs des parts B.

Les souscripteurs du fonds sont les suivants (en DT) :

Désignation	Montant Souscrit et libéré Initialement	Montant Libéré en 2009	Montant Libéré en 2010	Montant Libéré en 2011	Montant Libéré en 2012	Montant Libéré en 2013	Amt 2017	Amt 2018	Amt 2021	Amt 2022	Capital au 31/12/2022
Amen Bank	250 000	250 000	250 000	0	250 000	-	151 899	22 000	15 975	20 000	790 126
ATB	500 000	500 000	500 000	0	500 000	-	303 797	44 000	31 949	40 000	1 580 254
ATL	125 000	125 000	125 000	125 000	-	-	75 949	11 000	7 987	10 000	395 064
BEI	825 000	825 000	825 000	0	825 000	-	501 266	72 600	52 716	65 999	2 607 419
FPMEI	425 000	425 000	425 000	0	425 000	-	258 228	37 400	27 157	34 000	1 343 215
BH Bank	250 000	250 000	250 000	0	250 000	-	151 899	22 000	15 975	20 000	790 126
GAT	125 000	125 000	125 000	0	-	-	56 962	8 250	5 991	7 501	296 296
<b>Total Parts A</b>	<b>2 500 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>125 000</b>	<b>2 250 000</b>	<b>-</b>	<b>1 500 000</b>	<b>217 250</b>	<b>157 750</b>	<b>197 500</b>	<b>7 802 500</b>
ACP	7 000	9 000	6 000	3 000	8 000	11 000	-	-	-	-	44 000
Équipe de gestion	6 000	4 000	7 000	(3 000)	5 000	(11 000)	-	-	-	-	8 000
<b>Total Parts B</b>	<b>13 000</b>	<b>13 000</b>	<b>13 000</b>	<b>-</b>	<b>13 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>52 000</b>
<b>Total Général</b>	<b>2 513 000</b>	<b>2 513 000</b>	<b>2 513 000</b>	<b>125 000</b>	<b>2 263 000</b>	<b>-</b>	<b>1 500 000</b>	<b>217 250</b>	<b>157 750</b>	<b>197 500</b>	<b>7 854 500</b>

Le fonds « **Phenicia Seed Fund** » a été levé en juillet 2007 pour une durée de 10 ans. Cette période peut être prorogée d'une durée maximum de deux périodes d'un an.

Conformément aux dispositions de l'article 23 du règlement intérieur du fonds, relatif aux modalités de modification de ce règlement, le gestionnaire du fonds a obtenu l'accord des souscripteurs représentant 86,08% des Parts A pour procéder à la modification de l'article 7 de ce règlement intitulé « Durée de vie du fonds et prorogation », afin de permettre une troisième prorogation de la durée de vie du fonds.

Il est à noter que le management a décidé de proroger trois fois la durée du fonds d'une année conformément aux dispositions du règlement intérieur.

Courant 2017, les souscripteurs représentant 75% des parts A ont notifié leurs accords pour la prorogation de la durée de vie du fonds d'une période d'une année, soit jusqu'au 19 septembre 2018.

Ensuite, courant 2018, les souscripteurs représentant 75% des parts A ont notifié leurs accords pour la prorogation de la durée de vie du fonds d'une période d'une année, soit jusqu'au 19 septembre 2019.

Conformément aux dispositions de l'article 23 du règlement intérieur du fonds, relatif aux modalités de modification de ce règlement, le gestionnaire du fonds a obtenu l'accord des souscripteurs représentant 86,08% des Parts A pour procéder à la modification de l'article 7 de ce règlement intitulé « Durée de vie du fonds et prorogation », afin de permettre une troisième prorogation de la durée de vie du fonds.

Courant les exercices 2019, 2020, 2021 et 2022, les souscripteurs représentant plus que 75% des parts A ont notifié leurs accords pour la prorogation de la durée de vie du fonds respectivement jusqu'au 31 décembre 2020, 19 septembre 2021, 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **Alternative Capital Partners S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

## **(b) Objet du fonds**

Le fonds « **Phenicia Seed Fund** » a pour objet le renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes. Il intervient essentiellement pour :

- Exploiter les brevets d'invention;
- Achever l'étude technique et économique du projet;
- Développer le processus technologique du produit avant la phase de la commercialisation, et/ou ;
- Achever le schéma de financement.

## **(c) Régime fiscal applicable au fonds « Phenicia Seed Fund »**

### **c-1) Pour les titulaires des parts**

#### **i) Souscripteurs des parts du fonds<sup>1</sup>**

Les montants réinvestis dans la souscription aux parts de fonds d'amorçage sont déductibles de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques ou de l'impôt sur les sociétés sans que le minimum d'impôt prévu par les articles 12 et 12 bis de la loi n° 89-114 du 30 décembre 1989 ne soit exigible et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions.

<sup>1</sup> Articles 3 et 4 de la loi 2005-59 du 18 juillet 2005 portant dispositions fiscales tendant à l'encouragement à la création des fonds d'amorçage.

## ii) Revenus des parts du fonds<sup>2</sup>

Les revenus provenant des parts du fonds d'amorçage sont considérés comme étant des revenus distribués et sont exonérés de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

## iii) Plus-values de cession des parts du fonds<sup>3</sup>

La plus-value provenant de la cession des parts du fonds d'amorçage est déductible de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

## c-2) Impôt direct applicable au fonds

Selon l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2005-58, les fonds d'amorçage n'ont pas la personnalité morale, ils sont en conséquence en dehors du champ d'application de l'impôt. De ce fait les revenus réalisés par ces dits fonds ne sont pas imposables en Tunisie.

Toutefois, les revenus des capitaux mobiliers réalisés par les fonds d'amorçage sont soumis à une retenue à la source **libératoire et définitive** de 20%.

## c-3) Impôt indirect applicable au fonds

De par la nature de son activité, le fonds « **Phenicia Seed Fund** » se trouve être non assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée.

## (d) Rémunération du gestionnaire du fonds

La gestion du fonds « **Phenicia Seed Fund** » a été confiée à la société « **Alternative Capital Partners S.A** ». Sa rémunération est fixée à :

- 1,875% HT l'an, pour la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements ;
- 0,625% HT l'an, pour la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière.

Cette rémunération a été révisée à la baisse à partir du 01 octobre 2019. Elle est désormais calculée sur la base d'un taux de 2,5% l'an (HT) des montants effectivement investis déduction faite des participations cédées (à leur valeur historique).

## (e) Rémunération du dépositaire du fonds

Le dépôt des actifs du fonds « **Phenicia Seed Fund** » a été confié à l'Arab Tunisian Bank. Sa rémunération est fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31 décembre de chaque année sans que cette rémunération ne soit inférieure à 4.500 DT HT.

## Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers du fonds « **Phenicia Seed Fund** », arrêtés, ont été établis conformément au système comptable des entreprises, promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, ainsi que la norme comptable n°19, relative aux états financiers intermédiaires.

<sup>2</sup> Article 2<sup>nd</sup> de la loi 2005-59 du 18 juillet 2005 portant dispositions fiscales tendant à l'encouragement à la création des fonds d'amorçage.

<sup>3</sup> Article 1<sup>er</sup> de la loi 2005-59 du 18 juillet 2005 portant dispositions fiscales tendant à l'encouragement à la création des fonds d'amorçage.

### **Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

#### **(a) Bases de mesure**

Les éléments d'actif et de passif du fonds « **Phenicia Seed Fund** » sont évalués à la valeur de réalisation.

#### **(b) Unité monétaire**

Les états financiers du fonds « **Phenicia Seed Fund** » sont libellés en Dinar Tunisien.

#### **(c) Sommaire des principales méthodes comptables**

Les principales méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers du fonds peuvent être récapitulées comme suit :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

##### **i- Prise en compte des placements**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

##### **ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements**

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

##### **iii- Évaluation à la date d'arrêt des situations**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les actions non admises à la côte de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

**iiii- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

## Note 4. Notes explicatives des différentes rubriques des états financiers

### 4-1- Notes relatives au bilan

#### 4-1-1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Les placements en actions et en valeurs assimilées, s'élèvent au 31 décembre 2022 à une valeur nette de 3.278.500 et se détaillent comme suit :

Désignation	Brut	Provision	Net au 31.12.2022
SANABIL MED	200 000	(50 000)	150 000
MAGALDIECASTING	950 000	(237 500)	712 500
AJIDO SA	206 000	(77 000)	129 000
ADVANCED WEB SOLUTIONS	645 000	(258 000)	387 000
INDUSTRIES AGRO ALI ABID (I2A)	350 000	(87 500)	262 500
GLOBAL PAYMENT GATEWAY	450 000	(112 500)	337 500
ABDERRAHMEN ALLANI INDUSTRIES	400 000	(100 000)	300 000
CYTOPHARMA	1 000 000	-	1 000 000
<b>Total Net des Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>	<b>4 201 000</b>	<b>(922 500)</b>	<b>3 278 500</b>

#### 4-1-2- Obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées du fonds, sont afférents à des placements en OCA et à des acquisitions de titres SICAV ainsi que les produits courus à la date d'arrêt. Ils totalisent au 31 décembre 2022 une valeur nette de 775.105 DT.

Désignation	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
OCA AJIDOO	174 000	174 000
OCA I2A	450 000	450 000
OCA ABDERRAHMANEALLANI INDUSTRIES	450 000	450 000
<b>Total OCA</b>	<b>1 074 000</b>	<b>1 074 000</b>
SANADETT SICAV AFC	1 105	-
<b>Total SICAV</b>	<b>1 105</b>	<b>-</b>
Dépréciation OCA AJIDOO	(75 000)	(75 000)
Dépréciation OCA I2A	(112 500)	(112 500)
Dépréciation OCA AAI	(112 500)	(112 500)
<b>Total OCA net de dépréciation</b>	<b>(300 000)</b>	<b>(300 000)</b>
<b>Total</b>	<b>775 105</b>	<b>774 000</b>

#### 4-1-3- Disponibilités

Figurent sous cet intitulé, les fonds disponibles en banque ouverts au nom du fonds, qui s'élèvent au 31 décembre 2022 à la somme de 769 DT contre la somme de 619 DT au 31 décembre 2021.

#### 4-1-4- Opérateurs Créditeurs

Figurent sous cet intitulé, les dettes envers le gestionnaire du fonds pour 575.727 DT, envers les souscripteurs (compte courant souscripteur) pour 5.355 DT, envers le Conseil du Marché Financier à hauteur de 620 DT, envers le dépositaire du fonds pour 10.000 DT et envers la recette des finances pour 536 DT.

#### 4-1-5- Autres Créditeurs Divers

Figurent sous cet intitulé, les charges à payer afférentes à la provision des honoraires du commissaire aux comptes pour 11.424 DT.

#### 4-1-6- Capital<sup>2</sup>

Au cours de l'année 2022, le capital du fonds « **Phenicia Seed Fund** » a enregistré un amortissement de 197.500 DT.

Le montant du fonds est présenté comme suit :

Désignation	Capital au 31/12/2014		Amortissement du Capital			Capital au 31/12/2022	
	Nombre de Parts	Montant	Amortissement en 2017 & 2018	Amortissement en 2021	Amortissement en 2022	Pourcentage de la VN Restante	Capital
Amen Bank	1 000	1 000 000	173 899	15 975	20 000	79,01%	790 126
Arab Tunisian Bank	2 000	2 000 000	347 797	31 949	40 000	79,01%	1 580 254
Arab Tunisian Lease	500	500 000	86 949	7 987	10 000	79,01%	395 064
BEI	3 300	3 300 000	573 866	52 716	65 999	79,01%	2 607 419
FPMEI	1 700	1 700 000	295 628	27 157	34 000	79,01%	1 343 215
Banque de l'Habitat	1 000	1 000 000	173 899	15 975	20 000	79,01%	790 126
GAT	375	375 000	65 212	5 991	7 501	79,01%	296 296
<b>Total Parts A</b>	<b>9 875</b>	<b>9 875 000</b>	<b>1 717 250</b>	<b>157 750</b>	<b>197 500</b>		<b>7 802 500</b>
ACP	44	44 000	-	-	-	100,00%	44 000
Équipe de gestion	8	8 000	-	-	-	100,00%	8 000
<b>Total Parts B</b>	<b>52</b>	<b>52 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>52 000</b>
<b>Total des Parts A et B</b>	<b>9 927</b>	<b>9 927 000</b>	<b>1 717 250</b>	<b>157 750</b>	<b>-</b>		<b>7 854 500</b>

Les réserves non disponibles englobent au 31 décembre 2022 la dépréciation sur les titres de participation afférentes aux participations dans le capital de :

- Société AJIDOO à hauteur de 77.000 DT
- Société SANABIL MED à hauteur de 50.000 DT
- Société I2A à hauteur de 87.500 DT
- Société ADVANCED WEB SOLUTIONS à hauteur de 258.000 DT
- Société ABDERRAHMEN ALLANI INDUSTRIES à hauteur de 100.000 DT
- Société Magal Die Casting à hauteur de 237.500 DT
- Société OCA AJIDOO à hauteur de 75.000 DT
- Société OCA I2A à hauteur de 112.500 DT ;
- Société OCA AAI à hauteur de 112.500 DT ; et
- Société GLOBAL PAYMENT GATEWAY à hauteur de 112.500 DT.

#### 4-2- Notes à l'état de résultat

##### 4-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées

Les revenus des obligations et valeurs assimilés s'élèvent à 1.368 DT au 31 décembre 2022 contre 0 DT au 31 décembre 2021.

##### 4-2-2- Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 0 DT au 31 décembre 2022 contre 342 DT au 31 décembre 2021.

##### 4-2-3- Charges de gestion du fonds

Les charges de gestion du fonds s'élèvent à 169.593 DT au 31 décembre 2022 contre 181.864 DT au 31 décembre 2021.

Elles comprennent les charges directement liées à l'activité de placement, notamment la rémunération revenant au gestionnaire, ainsi que la rémunération revenant au dépositaire des titres et avoirs du fonds.

La rémunération revenant au gestionnaire est afférente à des honoraires au titre de la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements pour 121.300 DT (130.835 DT au 31 décembre 2021), à la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière pour 42.583 DT (45.929 DT au 31 décembre 2021) et la commission du dépositaire du fonds pour 10.355 DT (5.000 DT au 31 décembre 2021).

#### **4-2-4- Autres charges**

Figurent sous cet intitulé, les diverses charges affectées au fonds dont essentiellement, les honoraires du commissaire aux comptes pour 11.424 DT, les cotisations CMF pour 324 DT, les commissions et frais bancaires pour 348 DT ainsi que les minimums de perception au titre des déclarations fiscales.

#### **4-2-5- Moins-values réalisées sur cession des titres**

Les Moins-values réalisées sur cession des titres s'élèvent à 225.000 DT au 31 décembre 2022 contre 0 DT au 31 décembre 2021 suite à la cession de la participation au capital de la société SOTUFCA qui a été concrétisée courant l'exercice 2022 pour un montant de 675.000 DT contre une valeur d'acquisition de 900.000 DT.

#### **Note 5. Engagements hors bilan**

Néant.

# SICAV ENTREPRISE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023

## RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2023

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 mars 2023 faisant ressortir un total de 19 076 276 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 242 230 dinars et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 19 026 179 dinars pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

### *Etendue de l'examen limité*

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### *Conclusion*

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de SICAV ENTREPRISE SA arrêtés au 31 mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

### *Observation*

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 28 avril 2023

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Walid MASMOUDI**

## BILAN ARRETE AU 31 MARS 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b><u>Portefeuille-titres</u></b>				
Obligations et valeurs assimilées		13 780 286	14 309 042	13 899 484
Titres OPCVM		-	-	-
	<b>3.1</b>	<b>13 780 286</b>	<b>14 309 042</b>	<b>13 899 484</b>
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>				
Placements monétaires	<b>3.2</b>	2 527 527	1 694 182	3 197 472
Disponibilités	<b>3.3</b>	2 768 463	2 976 296	2 864 612
		<b>5 295 990</b>	<b>4 670 478</b>	<b>6 062 084</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>19 076 276</b>	<b>18 979 520</b>	<b>19 961 568</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
Opérateurs créditeurs	<b>3.4</b>	48 161	50 675	49 218
Autres créditeurs divers	<b>3.5</b>	1 936	1 871	2 161
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>50 097</b>	<b>52 546</b>	<b>51 379</b>
<b>Capital</b>	<b>3.6</b>	18 044 968	18 019 656	19 100 853
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.7</b>	<b>981 211</b>	<b>907 318</b>	<b>809 336</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		763 863	716 203	95
Sommes distribuables de l'exercice en cours		217 348	191 115	809 241
<b>ACTIF NET</b>		<b>19 026 179</b>	<b>18 926 974</b>	<b>19 910 189</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>19 076 276</b>	<b>18 979 520</b>	<b>19 961 568</b>

## ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER 2023 AU 31 MARS 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>		<b>202 195</b>	<b>210 518</b>	<b>755 718</b>
Dividendes		-	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	202 195	210 518	755 718
<b>Revenus des placements monétaires</b>	4.2	<b>77 050</b>	<b>55 844</b>	<b>373 422</b>
<i>Total des revenus des placements</i>		<b>279 245</b>	<b>266 362</b>	<b>1 129 140</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	4.3	<48 161>	<50 675>	<217 980>
<b>Revenu net des placements</b>		<b>231 084</b>	<b>215 687</b>	<b>911 160</b>
Autres charges	4.4	<6 722>	<7 002>	<30 400>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>224 362</b>	<b>208 685</b>	<b>880 760</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		<7 014>	<17 570>	<71 519>
<b>Sommes distribuables de la période</b>		<b>217 348</b>	<b>191 115</b>	<b>809 241</b>
<i>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		7 014	17 570	71 519
<i>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</i>		16 833	<2 071>	<32 140>
<i>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</i>		1 035	25 466	133 010
<b>Résultat net de la période</b>		<b>242 230</b>	<b>232 080</b>	<b>981 630</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

**PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER 2023 AU 31 MARS 2023**

**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>242 230</u></b>	<b><u>232 080</u></b>	<b><u>981 630</u></b>
Résultat d'exploitation	224 362	208 685	880 760
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	16 833	<2 071>	<32 140>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 035	25 466	133 010
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>	-	-	<b>&lt;845 550&gt;</b>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b>&lt;1 126 240&gt;</b>	<b>&lt;3 402 780&gt;</b>	<b>&lt;2 323 565&gt;</b>
<b>Souscriptions</b>	<b>9 211 806</b>	<b>4 329 276</b>	<b>59 092 298</b>
Capital	8 800 293	4 126 297	57 262 545
Régularisation des sommes non distribuables	10 430	19 360	138 186
Régularisation des sommes distribuables	401 083	183 619	1 691 567
<b>Rachats</b>	<b>&lt;10 338 046&gt;</b>	<b>&lt;7 732 056&gt;</b>	<b>&lt;61 415 863&gt;</b>
Capital	<9 873 501>	<7 379 962>	<59 506 561>
Régularisation des sommes non distribuables	<10 975>	<21 549>	<146 212>
Régularisation des sommes distribuables	<453 570>	<330 635>	<1 763 090>
<b><u>Variation de l'actif net</u></b>	<b>&lt;884 010&gt;</b>	<b>&lt;3 170 700&gt;</b>	<b>&lt;2 187 485&gt;</b>
<b><u>Actif net</u></b>			
En début de la période	19 910 189	22 097 674	22 097 674
En fin de la période	19 026 179	18 926 974	19 910 189
<b><u>Nombre d'actions</u></b>			
En début de la période	183 692	205 378	205 378
En fin de la période	173 371	173 935	183 692
<b><u>Valeur liquidative</u></b>	<b>109,742</b>	<b>108,816</b>	<b>108,389</b>
<b><u>Taux de rendement annualisé</u></b>	<b>5,06%</b>	<b>4,60%</b>	<b>4,56%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion et la distribution des actions de la SICAV sont assurées par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

### 2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2023 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

#### **2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

## **2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

## **2.3 Evaluation des autres placements**

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

#### **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **2.5 Opérations de pensions livrées**

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

#### **2.6 Capital**

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

## **2.7 Le résultat net de la période**

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

## **2.8 Sommes distribuables de la période**

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

### 3 – NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

<b>Obligations de sociétés</b>		<b>Nombre</b>	<b>Coût</b>	<b>Valeur</b>	<b>% Actif</b>
<b>Code isin</b>	<b>Désignation du titre</b>	<b>de titres</b>	<b>d'acquisition</b>	<b>actuelle</b>	
TN0003400330	AB SUBORDONNE 08 B	3 000	90 000	94 349	0,49%
TN0007780026	ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM2.2	16 921	338 420	357 209	1,87%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	8 042	482 520	518 841	2,72%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	2 000	39 920	41 397	0,22%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	2 000	80 000	84 950	0,45%
TN0006610430	ATTIJARI LEASING 2016-C 7.85%	5 000	100 000	100 497	0,53%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 CA TF	5 000	500 000	520 931	2,73%
TN0001900844	BH 2009	5 000	76 500	77 308	0,41%
TN0001901032	BH SUBORDONNE 2018-1 CA-TV	3 000	60 000	64 130	0,34%
TN0003100674	BNA SUBORDONNE 2009	25 000	332 253	346 414	1,82%
TN0001300607	BTE 2010 B	3 500	140 000	143 517	0,75%
TN0004620142	BTK 2009 CAT.D	1 500	52 500	52 728	0,28%
TN0002601029	STB 2008/2	3 000	37 500	37 724	0,20%
TN0002101913	TL 2016-1 CAT.B TF 7.75%	6 000	119 520	127 352	0,67%
TN0002101962	TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	5 000	200 000	210 188	1,10%
TN0002102002	TL 2018-1 CAT.A TV TMM2.3%	3 000	60 000	64 057	0,34%
TN0002102069	TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	2 969	58 344	59 574	0,31%
TN0002102101	TLF 2019-1 CA TF	5 000	200 000	213 841	1,12%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	2 000	160 000	171 939	0,90%
TN0003900230	UIB 2009/1 TR B	5 000	66 450	68 521	0,36%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	15 000	525 000	542 371	2,84%
TN0003900271	UIB 2011/1 TR B	4 000	180 000	185 417	0,97%
	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	4 600	460 000	466 799	2,45%
	<b>Total Obligations de sociétés</b>		<b>4 358 927</b>	<b>4 550 054</b>	<b>23,85%</b>
	<b>Emprunt national</b>				
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	14 000	1 400 000	1 473 987	7,73%
TN0008000887	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CA TF	18	164	175	0,00%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	10 000	1 000 000	1 042 046	5,46%
TNZBXQU5RZ91	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CA TF	11 060	106 102	110 131	0,58%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	6 000	600 000	616 564	3,23%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	4 000	400 000	410 724	2,15%
	<b>Total emprunt national</b>		<b>3 506 266</b>	<b>3 653 627</b>	<b>19,15%</b>
	<b>Bons du trésor assimilables</b>				
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	1 235	1 135 011	1 205 940	6,32%
TN0008000598	BTA 12 JANVIER 2024 6.00%	553	532 373	547 222	2,87%
TN0008000630	BTA 12/10/2023 6.00%	1 250	1 155 313	1 270 776	6,66%
TN0008000572	BTA 13 AVRIL 2023 6.00%	1 450	1 413 223	1 516 643	7,95%
TN0008000648	BTA 15 JUIN 2023 6%	1 000	937 300	1 036 024	5,43%
	<b>Total Bons du trésor assimilables</b>		<b>5 173 220</b>	<b>5 576 605</b>	<b>29,23%</b>
	<b>Total obligations et valeurs assimilées</b>		<b>13 038 413</b>	<b>13 780 286</b>	<b>72,24%</b>

### 3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

<u>Désignation du titre</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<b>Certificats de dépôts</b>				
TNQHQBFL2O22 AMEN BANK au 1er avril 2023/10 jours/9,02%	500 000	499 000	500 000	2,63%
TNLKANBUZK73 AMEN BANK au 3 avril 2023/10 jours/9,02%	500 000	499 000	499 800	2,62%
<b>Total émetteur AMEN BANK</b>	<b>1 000 000</b>	<b>998 000</b>	<b>999 800</b>	<b>5,24%</b>
TNP7Z5YQHXC3 BTE au 18 avril 2023/20 jours/10,04%	500 000	497 781	498 114	2,61%
<b>Total émetteur BTE</b>	<b>500 000</b>	<b>497 781</b>	<b>498 114</b>	<b>2,61%</b>
<b>Total Certificats de dépôts</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 495 781</b>	<b>1 497 914</b>	<b>7,85%</b>
<b>BTCT</b>				
TN5V6HNGI1L8 BTC 13 SEMAINES 20/06/2023, 8,23%	29 000	28 276	28 438	0,15%
<b>Total BTCT</b>	<b>29 000</b>	<b>28 276</b>	<b>28 438</b>	<b>0,15%</b>
<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>				
Prise en pension de 395 titres BTA novembre 2023, 7%, BIAT au 03/05/2023-34J-9,020%	400 081	400 081	400 282	2,10%
Prise en pension de 593 titres BTA novembre 2023, 7%, BIAT au 17/04/2023-17J-9,020%	600 742	600 742	600 893	3,15%
<b>Total créances sur opérations de pensions livrées</b>	<b>1 000 823</b>	<b>1 000 823</b>	<b>1 001 175</b>	<b>5,25%</b>
<b>Total Placements monétaires</b>		<b>2 524 880</b>	<b>2 527 527</b>	<b>13,25%</b>

### 3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Banques	2 758 401	3 081 329	2 781 254
Liquidation émissions/rachats	878	<112 720>	76 176
Intérêts courus sur dépôt à vue	11 479	9 609	8 978
Retenue à la source sur intérêts courus sur dépôt à vue	<2 295>	<1 922>	<1 796>
	<b>2 768 463</b>	<b>2 976 296</b>	<b>2 864 612</b>

### 3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Frais de distribution à payer	36 121	38 008	36 914
Frais de gestion à payer	12 040	12 667	12 304
	<b>48 161</b>	<b>50 675</b>	<b>49 218</b>

### 3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevances CMF à payer	1 657	1 624	1 694
TCL à payer	229	197	267
Contribution sociale de solidarité à payer	50	50	200
	<b>1 936</b>	<b>1 871</b>	<b>2 161</b>

### **3.6 Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2023 se détaillent comme suit :

#### **Capital au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Montant	<b>19 100 853</b>
Nombre de titres	183 692
Nombre d'actionnaires	163

#### **Souscriptions réalisées**

Montant	8 800 293
Nombre de titres	84 632
Nombre d'actionnaires entrants	2

#### **Rachats effectués**

Montant	<9 873 501>
Nombre de titres	94 953
Nombre d'actionnaires sortants	6

#### **Autres mouvements**

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	16 833
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	1 035
Régularisations des sommes non distribuables	<545>

#### **Capital au 31 mars 2023**

Montant	<b>18 044 968</b>
Nombre de titres	173 371
Nombre d'actionnaires	159

### **3.7 Sommes distribuables :**

Les sommes distribuables au 31 mars 2023 se détaillent comme suit :

<b><u>Désignations</u></b>	<b><u>31/03/2023</u></b>	<b><u>31/03/2022</u></b>	<b><u>31/12/2022</u></b>
Résultat d'exploitation	224 362	208 685	880 760
Régularisation du résultat d'exploitation	<7 014>	<17 570>	<71 519>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	763 863	716 203	95
	<b><u>981 211</u></b>	<b><u>907 318</u></b>	<b><u>809 336</u></b>

#### 4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

##### **4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2023</u> <u>au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 31/03/2022</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 31/12/2022</u>
Intérêts sur BTA	127 722	137 502	318 448
Intérêts sur obligations	74 473	73 016	437 270
	<u>202 195</u>	<u>210 518</u>	<u>755 718</u>

##### **4.2 Revenus des placements monétaires :**

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2023</u> <u>au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 31/03/2022</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 31/12/2022</u>
Revenus de prise en pension	35 779	30 379	167 209
Intérêts sur certificats de dépôt	31 981	17 554	149 220
Intérêts sur dépôt à vue	9 127	7 653	55 393
Intérêts sur BTCT	163	258	1 600
	<u>77 050</u>	<u>55 844</u>	<u>373 422</u>

##### **4.3 Charges de gestion des placements :**

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2023</u> <u>au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 31/03/2022</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 31/12/2022</u>
Rémunérations du distributeur	36 121	38 008	163 485
Rémunérations du gestionnaire	12 040	12 667	54 495
	<u>48 161</u>	<u>50 675</u>	<u>217 980</u>

##### **4.4 Autres charges :**

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2023</u> <u>au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 31/03/2022</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 31/12/2022</u>
Redevances CMF	4 816	5 067	21 797
Autres retenues	1 174	1 183	5 398
TCL	682	702	3 005
Contribution sociale de solidarité	50	50	200
	<u>6 722</u>	<u>7 002</u>	<u>30 400</u>

#### 5 – Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La distribution la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT. En contrepartie, le distributeur perçoit une rémunération de 0,75% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien. L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.